



PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 16 juillet 2026

Date de Convocation

Le 13/07/2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 17

Présents : 10

Votants : 12

Quorum : 9

Le Conseil Municipal de la Commune de Villers-Saint-Frambourg – Ognon (Oise) dûment convoqué le 13 juillet 2026 par M. Jacques DELAMARE, maire, s'est réuni le jeudi 16 juillet 2026 à 19h00 en session extraordinaire, à la mairie, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Etaient présents : Monsieur DELAMARE Jacques – Maire, Messieurs CRÂNE Emile, MADELAINE Géraud, Madame BOUVIER Dorothée – Adjoints au Maire.

Mesdames : LECORNET Corinne, LHERMITTE WILLEMS Valérie. Messieurs : GUARNERI Laurent, LECLERE Xavier, DARRAS Emeric et LEVESQUE Eric, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Véronique SAGNIER à Géraud MADELAINE, Liliane GERMINI à Dorothée BOUVIER, Angélique CYPRIEN à CRÂNE Emile

Absents excusés : M. MAGNIER Laurent

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Mme LHERMITTE WILLEMS Valérie

Présidence de séance : M. Jacques DELAMARE

Rappel de l'ordre du jour

- Décision Modificative – Budget assainissement – exercice 2026
- Questions diverses

N° 53/2026 : Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de désigner Madame LHERMITTE WILLEMS Valérie pour remplir cette fonction.

N° 54/2026 : Approbation du compte rendu de la séance du 20 avril 2026

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte rendu de la séance du 20 avril 2026.

N° 55/2026 : Budget Assainissement – Décision Modificative n°1 – Exercice 2026

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au service de l'assainissement, et notamment sa mise à jour entrée en vigueur au 1er janvier 2026 ;
- Vu le Budget Primitif de l'exercice 2026 du budget annexe Assainissement ;
- Considérant les observations formulées par les services préfectoraux relatives à la nécessité de corriger certaines anomalies et d'équilibrer strictement les opérations d'ordre ;
- Considérant la nécessité de régulariser des imputations comptables erronées issues du budget primitif et de se conformer aux évolutions de la nomenclature M49 au 1er janvier 2026 ;
- Considérant l'opportunité d'affecter les montants initialement constatés en sur-équilibre afin de financer des dépenses de réseaux et d'études ;

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1 :

D'approuver la Décision Modificative N°1 du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2026, telle que détaillée dans le tableau ci-après, afin de procéder aux corrections d'imputations et aux transferts nécessaires.

Article 2 :**Tableau détaillé de la Décision Modificative (DM n°1)**

Section	Chapitre / Compte	Libellé de l'imputation comptable	Type d'opération	Diminution (-)	Augmentation (+)
FONCTIONNEMENT					
Dépenses	Chap. 67 / Cpte 678	Autres charges en lien avec un événement majeur	Réelle (Correction M49)	71 812,81 €	
	Chap. 65 / Cpte 6553	Subventions de fonc- tionnement versées	Réelle (Réimputa- tion M49)		71 812,81 €
	Chap. 61 / Cpte 61523	Entretien et répara- tions de réseaux	Réelle (Affectation sur-équilibre)		46 646,11 €
Recettes	Chap. 042 / Cpte 778	Autres produits en lien avec un événement majeur	D'ordre (Annula- tion erreur)	71 812,81 €	
	Chap. 74 / Cpte 741	Subvention de la collec- tivité de rattachement	Réelle (Rétablis- sement)		71 812,81 €
<i>Sous-total SF</i>		<i>Mouvements Section Fonctionnement</i>		143 625,62 €	143 625,62 €
INVESTISSEMENT					
Dépenses	Chap. 21 / Cpte 2156- 1067	Matériel spécifique d'exploitation	Réelle (Annulation erreur)	638,39 €	
	Chap. 041 / Cpte 2156-041	Matériel spécifique d'exploitation	D'ordre (Régulari- sation)		638,39 €
	Chap. 20 / Cpte 203	Frais d'études de re- cherche et dév.	Réelle (Affectation sur-équilibre)		102 274,84 €

Section	Chapitre / Compte	Libellé de l'imputation comptable	Type d'opération	Diminution (-)	Augmentation (+)
Recettes	Chap. 20 / Cpte 203-1065	Frais d'études de re- cherche et dév.	Réelle (Annulation erreur)	638,39 €	
	Chap. 041 / Cpte 203-041	Frais d'études de re- cherche et dév.	D'ordre (Régulari- sation)		638,39 €
Sous-total SI		Mouvements Section Investissement		1 276,78 €	1 276,78 €

Article 3 :

L'application de cette décision modificative modifie les totaux généraux du budget primitif 2026 de l'Assainissement qui s'établissent désormais ainsi :

- **Total général des dépenses et recettes de fonctionnement : 123 258,92 €**
- **Total général des dépenses et recettes d'investissement : 345 240,47 €**

Les sur-équilibres constatés initialement sont ainsi soldés par l'inscription de dépenses réelles sur les réseaux et frais d'études.

Article 4 :

Monsieur le Maire et Madame le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Questions Diverses

Monsieur Géraud MADELAINE arrive en cours de séance.

- Décorations de Noël par les enfants du centre aéré :

L'initiative consiste à associer activement les enfants du centre aéré aux festivités de fin d'année de la Commune. Le concept est de fournir des supports en bois brut (notamment en forme de sapins de Noël) aux enfants afin qu'ils puissent les peindre et les décorer.

Madame BOUVIER Dorothée lance un appel aux volontaires et bricoleurs au sein du Conseil Municipal pour découper et façonner ces silhouettes en bois en amont de l'activité des enfants et ainsi planifier les ateliers de bricolage.

- Poubelle près de l'église d'Ognon :

La poubelle actuellement installée sur le site d'Ognon, à proximité de l'église n'est plus adaptée aux besoins et déborde de manière régulière. Cette situation engendre des incivilités notables, l'employé municipal devant fréquemment ramasser des déchets déposés à même le sol, à l'extérieur du conteneur. Face à ce constat, Monsieur le Maire a pris la décision de retirer temporairement la poubelle. Cette mesure s'appliquera en attendant de définir une solution plus pérenne et adaptée pour la gestion des ordures « publiques » sur ce site.

Plusieurs axes d'amélioration ont été évoqués pour résoudre durablement ce problème :

- Mise en place de poubelles de tri sélectif.
- Installation de caméras sur le site, couplée à des panneaux de sensibilisation rappelant les bonnes règles de gestion des déchets.

Une étude approfondie va être lancée. Pour mener à bien ce projet, Monsieur le Maire va prochainement désigner une ou plusieurs personnes en charge du dossier.

- Installation de bornes sur la Commune :

Monsieur le Maire fait part de l'information communiqué par Monsieur Laurent MAGNIER qui indique que lors de son assemblée le Syndicat des Énergies Zones Est de l'Oise (SEZEO) propose un dispositif d'accompagnement financier prévoyant la prise en charge totale ou partielle des coûts d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Pour formaliser ce projet, la Commune doit constituer et déposer un dossier de candidature auprès du syndicat.

Les membres du Conseil municipal présents se montrent unanimement favorables à cette initiative, qui s'inscrit dans la transition écologique du territoire.

Après concertation, un emplacement propice a été identifié sur la place Darras. L'aménagement envisagé permettrait l'installation de deux bornes de recharge. Ce projet technique présente l'avantage de créer deux places de stationnement supplémentaires dédiées à la recharge, sans amputer ni empiéter sur le nombre de places de parking existantes.

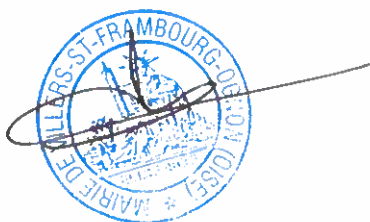
Les services de la Mairie, en collaboration étroite avec Monsieur Laurent MAGNIER, sont chargés de monter le dossier technique et administratif.

Dans le cadre des échanges avec le SEZEO, la municipalité étudiera également la faisabilité technique et financière d'installer une borne supplémentaire pour la commune au niveau de la partie « Ognon ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Maire

M. Jacques DELAMARE



Le secrétaire de séance

Mme LHERMITTE WILLEMS Valérie

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Valérie Lhermitte", is written over a horizontal line.